

Sur le procédé

Systeme Sarlibase T.E.

Famille de produit/Procédé : Système de revêtement de sol associant une sous-couche à un revêtement à usage bâtiment

Titulaire(s) : **Société FORBO SARLINO S.A.**

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	<p>Il s'agit de la révision de l'Avis Technique 12/15-1715_V1 avec les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produits de réparation du béton : Mises à jour des dénominations commerciales des produits 730 LANKOREP Fin en 770 LANKOREP Fin Rapide, et SIKATOP 121 Surfaçage en SIKATOP® 410 R, respectivement des sociétés SIKA CEGECOL et PAREXGROUP ; • Collage de la sous-couche SARLIBASE TE sur support humide ou exposé aux reprises ou remontées d'humidité : Mise à jour de la dénomination commerciale de la colle réactive PU 456 par la STIX P956 2K de la société BOSTIK ; • Collage de la sous-couche SARLIBASE TE sur support sec (humidité \leq 4%) et non exposé aux reprises ou remontées d'humidité : Mises à jour des dénominations commerciales des colles acryliques V22 de la société FORBO en 522 Eurosafe Tack, CG 100 HQT de la société SIKA CEGECOL en CG 100 HQT Premium, MIPLAFIX 300 CONFORT de la société BOSTIK par la colle STIX A 300 MULTIFLOOR, et suppression de la colle POLYMANG SM CONFORT ; • Collage du revêtement de sol sur la sous-couche SARLIBASE T.E : Mises à jour des dénominations commerciales des colles acryliques V22 de la société FORBO en 522 Eurosafe Tack, V20 en 540 Eurosafe spécial, CG 100 HQT de la société SIKA CEGECOL en CG 100 HQT Premium. 	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Systèmes de revêtements de sol plastique associant :

- La sous-couche d'interposition SARLIBASE T.E à base de PVC enduit sur voile de verre avec présence de barrettes de mousse expansée en envers permettant la diffusion de l'humidité dans le plan du support;
- un des revêtements de sol manufacturés de type résilients ou textiles aiguilletés ou floqués définis au § 2.2.2 du Dossier Technique ci-après;
- Les colles définies au § 2.2.4.2 du Dossier Technique ci-après;
- le cordon de soudure défini au § 2.2.4.4 du Dossier Technique ci-après.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.1.2.	Ouvrages visés.....	4
1.1.3.	Emploi en protection du revêtement contre les remontées d'humidité du support	5
1.1.4.	Emploi en désolidarisation du support.....	5
1.2.	Appréciation.....	5
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....	5
2.	Dossier Technique.....	7
2.1.	Mode de commercialisation	7
2.1.1.	Coordonnées.....	7
2.1.2.	Mise sur le marché.....	7
2.1.3.	Identification.....	7
2.2.	Description.....	7
2.2.1.	Sous-couche SARLIBASE T.E.....	7
2.2.2.	Revêtements de sol bâtiment associés.....	8
2.2.3.	Caractéristiques techniques du système.....	9
2.2.4.	Produits de mise en œuvre prescrits.....	9
2.3.	Dispositions de conception	11
2.3.1.	Classement UPEC du local	11
2.3.2.	Éléments du dossier de consultation des entreprises-supports	11
2.3.3.	Cas de la pose sur ancien sol amianté - Éléments du dossier de consultation.....	11
2.3.4.	Chauffage des locaux	12
2.3.5.	Traitement du joint de dilatation.....	12
2.3.6.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé 12	12
2.3.7.	Vérification du classement de réaction au feu du système	12
2.4.	Dispositions de mise en œuvre	12
2.4.1.	Dispositions générales	12
2.4.2.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports	12
2.4.3.	Pose du système.....	16
2.4.4.	Pose du système.....	17
2.4.5.	Joints courants.....	17
2.4.6.	Locaux classés E3.....	18
2.4.7.	Traitement en fin de vie.....	20
2.5.	Assistance technique.....	21
2.6.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	21
2.6.1.	Fabrication	21
2.6.2.	Contrôles	21
2.7.	Maintien en service des performances de l'ouvrage	21
2.8.	Mention des justificatifs.....	21
2.8.1.	Résultats expérimentaux.....	21
2.8.2.	Références	22

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Système de revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés :

- U4 P3 E2/3 C2 sur supports à base de liant hydraulique neufs (y compris plancher chauffant et rayonnants électriques) tels que définis au § 1.1.2.2.1 ci-après et existants tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U4 P3 E1/3 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium, neuve telle que définie au § 1.1.2.2.3 ci-après ou existante telle que définie au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U4 P3 E1/3 C2 sur support en bois ou en panneaux à base de bois, neuf tel que défini au § 1.1.2.2.5 ci-après ou existant tel que défini au § 1.1.2.2.6 ci-après ;
- U4 P3 E2/3 C2 sur revêtement existant tel que défini au § 1.1.2.2.7 ci-après (autre que linoleum) ;
- U4 P3 E1/3 C2 sur revêtement linoleum adhérent existant tel que défini § 1.1.2.2.7 ci-après.

Locaux E1, E2 : Joints soudés à chaud ;

Locaux E3 : Joints soudés à chaud + remontées en plinthe et traitement des pénétrations.

Conditions d'emploi :

- *L'emploi est admis dans les locaux définis dans la notice sur le classement UPEC des locaux (e-Cahier du CSTB en vigueur) ayant un classement UPEC au plus égal à ceux mentionnés ci-avant, et dans la limite du classement figurant dans le certificat QB-UPEC ou QB-UPEC.A+ du revêtement de sol associé ;*
- *La mise en œuvre est admise en locaux au plus classés E2 sur support à base de bois et de sulfate de calcium et au plus classés E3 sur support à base de ciment, avec joints soudés à chaud et traitement des rives comme décrit aux § 2.4.6 du Dossier Technique ci-après ;*
- *Les locaux classés E3 avec système d'évacuation d'eau au sol tel que par exemple siphon, caniveau... ne sont pas visés ;*
- *La pose sur plancher rayonnant électrique n'est pas visée ;*
- *La pose sur plancher chauffant réversible n'est pas visée.*

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports neufs à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant)

Les supports admis sont :

- Les supports neufs à base de liants hydrauliques admis sont les supports décrits au § 6.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, y compris les planchers chauffants conformes à la norme NF DTU 65.14, à l'exception des planchers chauffants réversibles, et les planchers chauffants conformes à la norme NF P 52-302 (DTU 65.7) ;
- Les chapes fluides à base de ciment exécutées conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de La FFB-UNECP et de la CAPEB ou faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.2. Supports à base de liant hydraulique existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.3. Chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformes aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

1.1.2.2.4. Chapes fluides à base de sulfate de calcium existantes remises à nu

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium existantes admissibles sont celles décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.5. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés à l'article 6.2.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.6. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.7. Revêtements existants

Ce sont ceux tels que définis à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

En outre sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents ;
- Les anciens revêtements de sol Granito ;
- Les anciens revêtements de sol linoléum compact adhérent (uniquement dans les locaux classés E1) ;
- Les anciens revêtements de sol caoutchouc compact ;
- Les anciens revêtements de sol résilient (hors linoléum) sans envers mousse ;
- Les anciennes dalles semi-flexibles non amiantées.

1.1.3. Emploi en protection du revêtement contre les remontées d'humidité du support

L'emploi est admis sur supports à base de liants hydrauliques neufs ou anciens humides dont le taux d'humidité est supérieur à 4 % ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité, tels que décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 aux § 6.1 et § 7.1.

En outre, les dallages revêtus d'un ancien carrelage ou d'un ancien Granito sont également considérés comme des supports exposés aux reprises d'humidité.

1.1.4. Emploi en désolidarisation du support

L'emploi dans des locaux ayant au plus le classement indiqué au § 1.1.2.1 ci-avant est admis sur les supports secs décrits au § 1.1.2.2 dont l'état de surface ne permet pas une préparation correcte pour la pose d'un revêtement collé (support fissuré ne permettant pas une pose collée ; support pollué en surface (taches grasses...), sous réserve que les zones polluées ne coïncident pas avec les zones prévues pour le collage de la sous-couche.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi**1.2.1.1. Réaction au feu**

La sous-couche SARLIBASE T.E. fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement C_f-s1, valable en pose libre sur supports bois ou panneaux dérivés du bois ou sur supports classés A1 ou A2_f.

(Rapport du laboratoire EXOVA WARRINGTONFIRE n°319862).

Le système constitué, selon le cas, d'un des revêtements de sol FORBO en PVC hétérogène compact, PVC sur mousse (VSM U3/U4), PVC sur mousse (VSM U2s), aiguilletés U3 P3 et aiguilletés U3s P3 collé sur la sous-couche SARLIBASE T.E. fait l'objet de rapports de classements européens de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement B_f-s1, C_f-s1 ou C_f-s2, valables pour le complexe posé libre sur supports bois ou panneaux dérivés du bois ou sur supports classés A1 ou A2.

(Rapports du CSTB n° RA08-0186, n° RA09-0242, n° RA08-0296, n° RA04-0172, n° RA05-0067, n° RA04-0031, n° RA03-0366, n° RA04-0591, n° RA08-0135 et n° RA09-0413).

Le système constitué d'un revêtement de sol FORBO textile floqué en lés d'épaisseur 4,3 mm collé sur la sous-couche SARLIBASE T.E. fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement B_f-s1, valable pour le complexe posé libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur support fibres-ciment A2_f-s1 ou A1_f de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

(Rapport du CRET n° 2015/087 du 09/10/2015).

Le système constitué d'un revêtement de sol FORBO textile floqué en dalles plombantes d'épaisseur 5,3 mm collé sur la sous-couche SARLIBASE T.E. fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement Bfl-s1, valable pour le complexe posé libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibres-ciment A2fl-s1 ou A1fl de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

(Rapport du CRET n° 2015/108 du 23/12/2015).

Le système constitué d'un revêtement de sol FORBO en PVC hétérogène compact en dalles plombantes d'épaisseur 5 mm, collé sur la sous-couche SARLIBASE T.E. fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement Cfl-s1, valable pour le complexe posé libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibres-ciment A2fl-s1 ou A1fl de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

(Rapport du CRET n° 2015/107 du 23/12/2015).

La conformité du classement de réaction au feu du système considéré à la réglementation en vigueur lorsqu'elle s'applique devra être vérifiée au cas par cas.

1.2.1.2. Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre du système sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.4. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre de l'entretien

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.1.5. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Titulaire : Société FORBO SARLINO S.A.S
 63 rue Gosset
 BP 62717
 51055 Reims cedex-France
 Téléphone : 03 26 77 30 30
 Internet : www.forbo-flooring.fr

2.1.2. Mise sur le marché

Revêtements de sol

En application du règlement (UE) n° 305/2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, les revêtements de sol FORBO font l'objet de déclarations des performances (DdP) établies par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2.1.3. Identification

La dénomination commerciale de la sous-couche, le type et le n° de lot figurent sur l'emballage.

La dénomination commerciale des revêtements de sol associés, le type, le coloris et le n° de lot figurent sur les emballages.

2.2. Description

Système de revêtement de sol plastique ou textile posé collé sur le support en périphérie du local et aux seuils d'accès, permettant selon le cas :

- La protection du revêtement de sol contre les remontées d'humidité du support par diffusion de l'humidité ascendante éventuelle dans le volume d'écoulement de la sous-couche SARLIBASE T.E. ;
- La pose du revêtement de sol en désolidarisation du support.

Le système comprend :

- La sous-couche d'interposition SARLIBASE T.E. à base de PVC, d'épaisseur 1,5 mm définie au § 2.2.1 ci-après ;
- Un des revêtements de sol manufacturés de type résilients ou textiles aiguilletés ou floqués définis au § 2.2.2 ci-après ;
- Les enduits de sol décrits au § 2.2.4.1 ci-après ;
- Les colles définies au § 2.2.4.2 ci-après ;
- Les cordons de soudure définis au § 2.2.4.4 ci-après.

2.2.1. Sous-couche SARLIBASE T.E.

2.2.1.1. Type et structure

Sous-couche d'interposition SARLIBASE T.E. à base de PVC enduit sur voile de verre avec présence de barrettes de mousse expansée en envers permettant la diffusion de l'humidité dans le plan du support.

2.2.1.2. Aspect

Couleur blanche sur l'endroit ;

Couleur grise en envers avec présence d'un motif de barrettes de mousse expansée, de couleur blanche.

2.2.1.3. Caractéristiques d'identification

- Masse surfacique du voile de verre : 50 g/m² ;
- Largeur totale : 2 m ;
- Longueur des rouleaux : 35 ml ;
- Epaisseur totale moyenne : 1,5 mm (± 0,15 mm) ;
- Epaisseur de la feuille¹ : 1,1 mm ;

- Epaisseur des plots¹: 0,4 mm ;
- Masse surfacique totale moyenne : 1300 g/m² (± 70 g/m²).

¹ : **Pour information.**

2.2.1.4. Caractéristiques techniques

- Module de traction pour 1 % d'allongement (selon Méthode M1 du référentiel QB 30) :
 - Sens longitudinal : 200 N/50 mm ;
 - Sens transversal : 160 N/50 mm.
- Allongement à la rupture de l'armature (selon Méthode M.1 du référentiel QB 30) : 2,5 % (± 0,5 %) ;
- Résistance à la rupture : 400 N/50 mm ;
- Variations dimensionnelles à la chaleur (selon la NF EN ISO 23999) : ≤ 0,05 % ;
- Résistance au poinçonnement (NF EN ISO 24343-1) : < 0,1 mm.

2.2.2. Revêtements de sol bâtiment associés

2.2.2.1. Revêtements résilients

Les revêtements de sol PVC armaturés bénéficiant d'un certificat de la marque QB UPEC ou QB UPEC.A+ – Revêtements de sol résilients ou d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application visant la pose collée favorable le domaine d'emploi visé :

- Revêtement de sol résilient de type PVC compact armaturé, en lés, de FORBO SARLINO présentant un envers PVC de type lisse ou structuré et d'épaisseur totale comprise entre 2 et 5 mm ;
- Revêtement de sol résilient de type PVC sur semelle en mousse PVC, en lés, de FORBO SARLINO présentant un envers PVC de type structuré et d'épaisseur totale comprise entre 2,4 et 5 mm ;
- Revêtement de sol résilient de type PVC sur semelle en mousse PVC, en dalles, de FORBO SARLINO présentant un envers de type PVC structuré et d'épaisseur totale comprise entre 2,4 et 5 mm ;
- Revêtement de sol résilient de type PVC en dalles plombantes amovibles de FORBO SARLINO présentant un envers PVC de type structuré.

2.2.2.2. Revêtements de sol textiles aiguilletés

Les revêtements de sol textiles aiguilletés de FORBO SARLINO, bénéficiant d'un certificat de la marque QB UPEC – Revêtements de sol aiguilletés, présentant un envers de type « aiguilleté polyester » et d'épaisseur totale comprise entre 3,8 et 6 mm.

2.2.2.3. Revêtements de sol textiles floqués

Les revêtements de sol textiles floqués en lés et en dalles ou lames de FORBO SARLINO, bénéficiant d'un certificat de la marque QB UPEC – Revêtements de sol floqués, présentant un envers PVC « structuré » et d'épaisseur totale comprise entre 4,3 et 5,3 mm.

2.2.3. Caractéristiques techniques du système

Caractéristiques	Méthode d'essai	Système SARLIBASE T.E.
Contraintes de traction pour un allongement de 1% (N/50mm) <ul style="list-style-type: none"> Sens fabrication Sens transversal 	M.1 – Référentiel QB 30	>200 >160
Poinçonnement sous charge statique (mm) <u>Enfoncement à 15 secondes</u> <ul style="list-style-type: none"> PVC compacts PVC sur semelle alvéolaire Textiles aiguilletés et floqués <u>Rémanent à 150 minutes (mm)²:</u> <ul style="list-style-type: none"> Sur PVC compacts Sur PVC sur semelle alvéolaire Sur Textiles aiguilletés et floqués <u>Rémanent après 24 heures (mm)²:</u> <ul style="list-style-type: none"> Sur PVC compacts Sur PVC sur semelle alvéolaire Sur Textiles aiguilletés et floqués 	NF EN ISO 24343-1	> 0,40 > 0,80 N.A. ≤ 0,10 ≤ 0,35 N.A. ≤ 0,05 ≤ 0,25 ⁽¹⁾ N.A.
N.A. = Non applicable (1) : ≤ 0,35 mm avec référence PVC sur semelle alvéolaire U2sP2 (2) : Pour information		

Tableau 1 : caractéristiques d'identification et d'aptitude à l'emploi

2.2.4. Produits de mise en œuvre prescrits

Les produits prescrits ci-dessous doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

2.2.4.1. Ragraéage ou reprofilage localisé

2.2.4.1.1. Sur support sec (taux d'humidité ≤ 4% mesure selon la méthode « bombe au carbure » décrite dans l'Annexe B de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1) et non exposés aux reprises ou remontées d'humidité

Les enduits de sol faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité pour l'emploi visé sont autorisés avec l'emploi d'un primaire d'accrochage associé (ils peuvent être localisés ou généralisés à l'ensemble des surfaces).

2.2.4.1.2. Sur support humide (taux d'humidité > 4 %) ou exposé aux reprises ou remontée d'humidité et uniquement dans le cas d'un traitement localisé

Un reprofilage est réalisé, après traitement des fissures, à l'aide du mortier de réparation suivant ci-après bénéficiant d'un certificat « NF Produits de réparation des ouvrages en béton » en cours de validité :

Noms	Provenance
PLANITOP 400 F	MAPEI
770 LANKOREP Fin Rapide	PAREXGROUP
SIKATOP® 410 R	SIKA

Tableau 2 : Enduits de ragréage ou reprofilage localisé prescrits

Il convient de respecter les préconisations et les dispositions particulières indiquées dans la fiche technique du fabricant et sur son certificat pour l'emploi de ce produit.

2.2.4.2. Colles prescrites pour la fixation de la SARLIBASE T.E. sur son support

2.2.4.2.1. Sur supports dont l'humidité est > 4 % (La mesure du taux d'humidité des supports est réalisée selon la méthode « bombe au carbure » décrite dans l'Annexe B du DTU 53.12 P1-1-1) et sur supports exposés aux reprises ou remontées d'humidité (Cf. § 1.1.3)

Le fabricant du revêtement préconise les colles suivantes de type réactives employées en simple encollage à raison de 250 g/m² déposées avec une spatule dentée fine (spatule A2 selon référentiel TKB) :

Noms	Provenance
TEC 147	H.B. FULLER
ADESILEX G 19	MAPEI
SOL UR	SIKA CEGECOL
STIX P956 2K	BOSTIK
KR 430	UZIN

Tableau 3 : Colles prescrites pour la fixation de la sous-couche SARLIBASE T.E. sur les supports dont l'humidité est > 4 % (La mesure du taux d'humidité des supports est réalisée selon la méthode « bombe au carbure » décrite dans l'Annexe B du DTU 53.12 P1-1-1).

2.2.4.2.2. Sur supports dont l'humidité est ≤ 4 % (La mesure du taux d'humidité des supports est réalisée selon la méthode « bombe au carbure » décrite dans l'Annexe B du DTU 53.12 P1-1-1) et non soumis à des reprises ou remontées d'humidité (Cf. § 1.1.3)

Le fabricant du revêtement préconise les colles suivantes de type acryliques employées en simple encollage à raison de 250 g/m² déposées avec une spatule dentée fine (spatule A2 selon référentiel TKB) :

Noms	Provenance
522 Eurosafe Tack	FORBO
TEC 522	H.B. FULLER
ULTRABOND ECO 370	MAPEI
ULTRABOND ECO V4SP	MAPEI
CG 100 HQT Premium	SIKA CEGECOL
CG 100 TECHNIC	SIKA CEGECOL
STIX A 300 MULTIFLOOR	BOSTIK
SADERTAC V6 CONFORT	BOSTIK
KE 2000 S	UZIN

Tableau 4 : Colles prescrites pour la fixation de la sous-couche SARLIBASE T.E. sur les supports dont l'humidité est ≤ 4 % (La mesure du taux d'humidité des supports est réalisée selon la méthode « bombe au carbure » décrite dans l'Annexe B du DTU 53.12 P1-1-1).

2.2.4.2.3. Sur revêtement de sol existant et Dalles Vinyle-Amiante

Le collage de la sous couche Sarlibase TE doit être réalisée de façon continue sur la périphérie du local à revêtir et au passage des portes à l'aide de la bande de maintien ci-dessous.

Noms	Provenance
SIGAN TAPE 100	UZIN

Tableau 5 : Bande de maintien prescrit pour le collage de la sous couche sur dalles vinyle-amiante

2.2.4.3. Colles prescrites pour le collage du revêtement de sol sur la sous-couche SARLIBASE T.E

2.2.4.3.1. Revêtement de sol résilient

Le fabricant du revêtement préconise les colles de type acryliques à faible teneur en eau et adaptées au collage compact PVC sur sous couche plastifiée, employées en simple encollage à raison d'environ 150 g/m², déposées à la spatule très fine (spatule A4 selon référentiel TKB) ou au rouleau laqueur :

Noms	Provenance
CG 100 HQT Premium	SIKA CEGECOL
CG 100 TECHNIC	SIKA CEGECOL
KE 2000 S	UZIN
TEC 522	H.B. FULLER
TEC 540	H.B. FULLER
522 Eurosafe Tack	FORBO SARLINO
540 Eurosafe spécial	FORBO SARLINO

Tableau 6 : colles acryliques prescrites pour le collage du revêtement sur la sous couche SARLIBASE T.E.

2.2.4.3.2. Revêtement de sol textile

Le fabricant du revêtement préconise les colles de type acryliques en simple encollage à raison de 250 g/m², déposées avec une spatule dentée fine (spatule A2 selon référentiel TKB) :

Noms	Provenance
CG 100 HQT Premium	SIKA CEGECOL
CG 100 TECHNIC	SIKA CEGECOL
TEC 522	H.B. FULLER
522 Eurosafe Tack	FORBO SARLINO

Tableau 7 : Colles acryliques prescrites pour le collage du revêtement de sol sur la sous-couche SARLIBASE T.E.

2.2.4.4. Cordon pour soudure à chaud des joints (revêtements de sol résilients)

Mélange de PVC plastifié peu chargé distribué par la Société FORBO SARLINO. Diamètre du cordon : 4 mm.

2.2.4.5. Traitement à froid

Le produit de traitement à froid prescrit est le produit de référence 869301 de FORBO, à base de PVC en solution dans un solvant.

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Eléments du dossier de consultation des entreprises-supports

2.3.2.1. Consistance des travaux

Pour les travaux neufs et lorsqu'elles sont nécessaires, les opérations éventuelles de traitement des fissures et reprofilage du support sont à la charge de l'entreprise de gros-œuvre qui a réalisé le support. Cf. la norme NF DTU 53.12 P2, Cahier des clauses administratives spéciales types.

2.3.2.2. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la planéité, les zones où le revêtement de sol existant peut être conservé et celles où il doit être déposé, repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, et définir la nature du support.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

Les Documents Particuliers du Marché (DPM) devront tenir compte des contraintes liées à l'état de surface et à la planéité des supports, le recours généralisé à un enduit de sol étant exclu sur les supports exposés au risque de reprise d'humidité.

2.3.3. Cas de la pose sur ancien sol amianté - Eléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.4. Chauffage des locaux

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre est attirée sur le fait que la température ambiante requise pour le stockage et la mise en œuvre est d'au moins +12°C.

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il leur incombe de prendre les dispositions afin que cette exigence de température soit assurée et maintenue pendant toute la durée du stockage et des travaux.

2.3.5. Traitement du joint de dilatation

Le choix de la solution retenue devra être déterminé par le Maître d'œuvre suivant les indications du présent Dossier Technique.

2.3.6. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.7. Vérification du classement de réaction au feu du système

Dans le cas du choix de l'association de la sous-couche SARLBASE T.E. avec un revêtement tel que défini au § 2.2.2 du Dossier Technique mais autre que ceux cités au § 1.2.1.1 « Réaction au feu » de la partie Avis ci-dessus, le maître d'œuvre devra s'assurer au préalable de la conformité du classement de réaction au feu du système à la réglementation en vigueur pour la destination visée.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Dispositions générales

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées et produits associés contenant de l'amiante, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.1.2. Etat du support

Les supports seront impérativement nettoyés et dépoussiérés de toute souillure (aspiration, balayage à sec ou humide) puis séchés.

2.4.1.3. Conditions de températures et d'hygrométrie

Les produits sont stockés et posés dans les conditions de température et d'hygrométrie décrites dans le NF DTU 53.12 P1-1-3. La sous-couche est considérée comme un revêtement PVC.

Pour l'emploi des colles, la plage de température ambiante est de +12 °C à +30 °C.

En cas de non-conformité, l'entreprise devra alerter le Maître d'œuvre afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires pour satisfaire à cette exigence.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.4.2.1.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux prescrits au paragraphe 9.1 « Préparation des supports neufs » de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, ou dans le cas d'une chape fluide, ceux décrits dans les « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de l'FFB-UNEP et de la CAPEB ou bien dans l'Avis Technique ou le Document Technique d'Application de la chape le cas échéant.

Lorsque les tolérances de planéité du support ne sont pas respectées, un enduit de sol sera réalisé suivant l'article 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.2.1. Traitement des fissures

En fonction de leur ouverture, les fissures sont traitées comme suit :

- Ouverture $\leq 0,8$ mm et sans désaffleure : pas de traitement.
- Au-delà de 0,8 mm d'ouverture et/ou dans le cas de désaffleure, elles devront faire l'objet d'un diagnostic et d'une réparation adaptée effectuée par l'entreprise de gros oeuvre, après traitement des éventuels désaffleures comme ci-après au § 2.4.2.1.2.5 et aspiration soignée.

2.4.2.1.2.2. Traitement des bosses

Par ponçage et aspiration soignée.

2.4.2.1.2.3. Ragréage localisé

Traitement des flaches :

Sur support sec humidité $\leq 4\%$ (la mesure du taux d'humidité des supports est réalisée selon la méthode « bombe au carbure » décrite dans l'Annexe B du DTU 53.12 P1-1-1) et non soumis à des reprises ou remontées d'humidité

- Application par l'entreprise de gros-œuvre d'un enduit de sol classé P3 bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité pour l'emploi visé, avec son primaire associé.

Sur support humide humidité $> 4\%$ (la mesure du taux d'humidité des supports est réalisée selon la méthode « bombe au carbure » décrite dans l'Annexe B du DTU 53.12 P1-1-1) et/ou soumis à des reprises ou remontées d'humidité (cf. § 1.1.3)

- Application par l'entreprise de gros-œuvre d'un produit parmi ceux prescrits ci-avant au § 2.2.4.1.2 - Voir marque NF - produits de réparation des ouvrages en béton.

Chaque produit est appliqué conformément à la fiche technique de son fabricant en respectant les prescriptions suivantes :

- Arrêts sur bords francs (découpe à la disqueuse, cf. Figure 1) ;
- Support humidifié à l'application ;
- Des engravures sont réalisées sur le support en périphérie des zones à traiter (cf. schéma ci-dessous) avant l'application du produit.

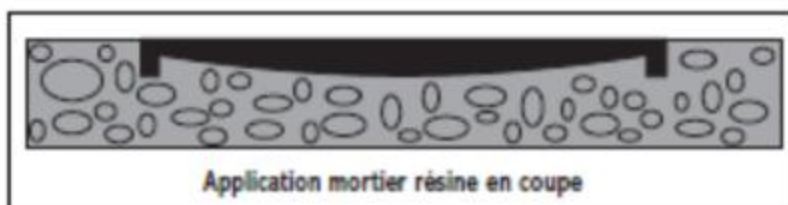


Figure 1 : Traitement des flaches à l'aide d'un produit de réparation des ouvrages en béton

2.4.2.1.2.4. Traitement des joints

Joint d'isolement

Il doit être bourré d'une matière souple et élastique.

Joint de dilatation

Le système est arrêté de part et d'autre du joint :

- Couverture par un profilé plastique ou métallique fixé mécaniquement au support, d'un seul côté.



Figure 2 : Exemple de profilé de recouvrement de joints de dilatation en recouvrement

Joint de retrait sans désaffleure

Joint de retrait scié de largeur ≥ 4 mm :

- Injection de résine (de type époxydique) et sablage, ou remplissage par un mortier de résine ;
- Lissage de la résine.

Joint de construction

- Assimilé à une fissure

2.4.2.1.2.5. Désaffleures

Une étude préalable devra être réalisée par un bureau d'étude spécialisé afin d'analyser le comportement du support et de rétablir sa continuité. Le cas échéant et en fonction des résultats de l'étude, une réparation sera à effectuer par l'entreprise de gros-œuvre (ponçage du désaffleure, nettoyage par aspiration soignée).

2.4.2.1.2.6. Application d'un ragréage généralisé ou reprofilage localisé

Elle est réalisée comme suit :

- Sur support sec humidité $\leq 4\%$ (la mesure du taux d'humidité des supports est réalisée selon la méthode « bombe au carbure » décrite dans l'Annexe B du DTU 53.12 P1-1-1) et non exposé aux reprises d'humidité, les enduits de sol faisant l'objet d'un certificat QB avec classement P3 en cours de validité pour l'emploi visé sont autorisés avec l'emploi d'un primaire d'accrochage associé.
- Sur support humide dont le taux d'humidité est supérieur à 4 % (la mesure du taux d'humidité des supports est réalisée selon la méthode « bombe au carbure » décrite dans l'Annexe B du DTU 53.12 P1-1-1) ou exposé aux reprises ou remontées d'humidité dont la mesure est réalisée selon la mesure du taux d'humidité des supports est réalisée selon la méthode « bombe au carbure » décrite dans l'Annexe B du DTU 53.12 P1-1-1 et uniquement dans le cas d'un traitement localisé, un reprofilage est réalisé, après traitement des fissures, à l'aide du mortier de réparation cité au § 2.2.4.1.2.

Il est nécessaire de réaliser des engravures (léger décaissé) en périphérie des zones à traiter avant d'appliquer le produit afin d'obtenir des bords francs et de garantir une épaisseur minimale de 5 mm de produit.

2.4.2.1.2.7. Pose sans ragréage

Lorsque le support est conforme en planéité aux conditions suivantes : 5 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm, il n'est pas nécessaire d'exécuter un ragréage.

2.4.2.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves

2.4.2.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites pour les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou exécutées conformément aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNCEP et de la CAPEB ou de l'Avis Technique ou Document Technique d'Application de la chape considérée, pour la pose d'un revêtement de sol PVC.

- En outre l'humidité résiduelle du support, mesurée par la méthode de la bombe au carbure comme décrit en annexe B de la norme NF DTU 53.12-1-1-1, ne doit pas excéder 0,5% de la masse sèche sur toute l'épaisseur.

2.4.2.2.2. Travaux préparatoires

Lorsque le support est conforme en planéité, porosité et aspect de surface, l'application d'un enduit de sol n'est pas nécessaire. Dans le cas contraire, l'application d'un enduit de sol faisant l'objet d'un certificat QB avec classement P3 en cours de validité pour l'emploi visé sera réalisée avec l'emploi d'un primaire d'accrochage associé.

2.4.2.3. Supports neufs à base de bois ou panneaux à base de bois

2.4.2.3.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites à l'article 6.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Les supports bois sur support humide ou exposé aux reprises ou remontées d'humidité sont exclus.

2.4.2.3.1.1. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre, dans le cas où les caractéristiques de planéité ne sont pas respectées, le support sera remis en état avec un ragréage généralisé à l'aide d'un enduit faisant l'objet d'un certificat QB avec classement P3 en cours de validité visant l'emploi sur support à base de bois.

2.4.2.4. Supports existants en rénovation

2.4.2.4.1. Anciens supports à base de liant hydraulique non revêtus ou remis à nu

2.4.2.4.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles définies au § 7.2 de la norme NF DTU 53.12 complétées par le § 2.4.2.1.1 du présent document. Le support ne doit pas être ressuant.

2.4.2.4.1.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.1 et au § 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétés par les dispositions décrites au § 2.4.2.1.2 du présent Dossier Technique.

2.4.2.4.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

2.4.2.4.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétées par les dispositions décrites au § 2.4.2.1.1 ci-avant du présent Dossier Technique.

2.4.2.4.2.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.3. Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois

2.4.2.4.3.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.3.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.4. Cas des supports revêtus de carrelage ou assimilés et Granito

2.4.2.4.4.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.4.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé conformément au § 9.2.1.2. de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.5. Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents

2.4.2.4.5.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

2.4.2.4.5.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont réalisés conformément au § D2.1 du e-Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

Le cas échéant, les réparations localisées (rebouchage du revêtement manquant) seront réalisées avec un produit de même nature et de même dureté que le revêtement existant.

Dans tous les cas, l'ancien revêtement sera dépoussiéré par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter.

2.4.2.4.6. Peinture de sol

2.4.2.4.6.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.6.2. Travaux préparatoires

Lorsque l'étude préalable a conclu à la conservation de l'ancienne peinture de sol, le support est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.4. de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.7. Anciens revêtements de sols résilients compacts adhérents (PVC, caoutchouc et linoléum)

2.4.2.4.7.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D (ces dispositions s'appliqueront de la même manière dans le cas présent pour les revêtements de sols caoutchouc et linoléum).

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.7.2. Travaux préparatoires

Le sol est nettoyé conformément au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque l'étude préalable a conduit à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est préparé comme indiqué au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.4.8. Dalles semi-flexibles vinyles non amiantés

2.4.2.4.8.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D (Les exigences de conservation pour les anciens revêtements de sols compacts caoutchouc et linoléum sont identiques à celles des anciens revêtements de sols PVC compact en lés).

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Pour les anciens revêtements de sols caoutchouc et linoléum, les exigences de conservation sont identiques à celles prescrites au tableau 5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1-1 pour les anciens PVC compact en lés.

Cette étude préalable sur l'état du revêtement existant indiquera s'il faut conserver le sol existant avec des réparations localisées (collage des dalles non abîmées et/ou rebouchage des dalles manquantes ou déposées avec un enduit de sol adapté et son primaire associé).

2.4.2.4.8.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont réalisés conformément aux dispositions décrites au § 9.2.3. de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1. L'emploi du revêtement sur anciennes dalles PVC semi-flexibles dans les locaux classés E2 n'est admis que s'il n'y a pas de changement de destination du local (selon le classement UPEC des locaux).

2.4.2.4.9. Dalles semi-flexibles vinyle-amiante

2.4.2.4.9.1. Exigences relatives aux supports

Dans le cas de dalles semi-flexibles et produits associés contenant de l'amiante, les dispositions réglementaires en vigueur à ce sujet devront être respectées ; elles précisent, entre autres, les modalités relatives à la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante.

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » et les conditions de conservation des anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiante doivent être respectées.

2.4.2.4.9.2. Travaux préparatoires

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

2.4.3. Pose du système

Tous les produits mentionnés ici doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

Un soin tout particulier doit être apporté :

- À la détermination du taux d'humidité du support et du risque de reprise ou remontée d'humidité qui déterminent le choix du produit de ragréage ou de reprofilage et du produit de collage de la sous-couche SARLIBASE TE;
- Au respect des conditions de collage de la sous-couche sur le support;
- Au respect de la quantité de colle préconisée pour la pose du revêtement sur la sous-couche et du temps de gommage des colles acryliques ;
- Au marouflage ;
- Au traitement des rives selon le taux d'humidité ou le risque de reprise ou remontée d'humidité éventuelle du support.

Les colles doivent être choisies parmi celles figurant au § 2.2.4, à l'exclusion de toute autre colle.

2.4.3.1. Fixation de la sous-couche SARLIBASE T.E. sur son support

Une fixation partielle par collage est réalisée sur une largeur minimum de 20 cm :

- De façon discontinue en périphérie du local, par zones d'environ 100 cm² espacées de 1 m ;
- De façon continue au droit des passages et seuils d'accès, sauf si ceux-ci sont traités au moyen de barres de seuils ou profilés adaptés (fixés à l'aide de vis) ou si les joints des revêtements sont soudés à chaud.

2.4.3.1.1. Sur support dont l'humidité est > 4% (la mesure du taux d'humidité des supports est réalisée selon la méthode « bombe au carbure » décrite dans l'Annexe B du DTU 53.12 P1-1-1) ou dallages et sur supports exposés aux reprises ou remontées d'humidité

Le fabricant du revêtement préconise les colles (cf. § 2.2.4.2.1) de type réactives à 2 composants employées en simple encollage à raison de 250 g/m² déposées avec une spatule dentée fine (spatule A2 selon référentiel TKB).

2.4.3.1.2. Sur support dont l'humidité est $\leq 4\%$ (la mesure du taux d'humidité des supports est réalisée selon la méthode « bombe au carbure » décrite dans l'Annexe B du DTU 53.12 P1-1-1) et non soumis à des reprises d'humidité

Le fabricant du revêtement préconise les colles référencées (cf. § 2.2.4.2.2) de type acryliques employées en simple encollage à raison de 250 g/m² déposées avec une spatule dentée fine (spatule A2 selon référentiel TKB).

2.4.3.1.3. Sur Dalles vinyle amiante

La fixation de la sous couche Sarlibase TE doit être réalisée de façon continue sur la périphérie du local à revêtir et au passage des portes à l'aide de l'adhésif sur trame – déposable ci-dessous.

Nom	Provenance
SIGAN TAPE 100	UZIN

Tableau 8 : Adhésif sur trame – déposable prescrit sur dalles vinyle amiante

2.4.3.2. Collage du revêtement de sol résilient sur la sous-couche SARLIBASE T.E.

Le fabricant du revêtement préconise les colles de type acryliques (cf. § 2.2.4.2.2) à faible teneur en eau et adaptées au collage compact PVC sur sous couche plastifiée, employées en simple encollage à raison d'environ 150 g/m², déposées à la spatule très fine (spatule A4 selon référentiel TKB) ou au rouleau laqueur.

L'encollage doit systématiquement être suivi d'un passage au rouleau laqueur afin d'homogénéiser l'épaisseur du film de colle, éviter le spectre des sillons de colles, et obtenir un gommage uniforme.

Il est également impératif, avant l'application du revêtement, d'attendre le gommage total du film de colle pour éviter la formation de gonfles.

Le marouflage manuel sera effectué soigneusement à l'aide d'une cale en liège, au fur et à mesure de la pose. Il permet de déceler et de chasser d'éventuelles poches d'air. Il sera suivi d'un cylindrage à environ 50 kg (lé par lé par exemple).

2.4.3.3. Collage du revêtement de sol textile sur la sous couche SARLIBASE TE

Le fabricant du revêtement préconise les colles de type acryliques (cf. § 2.2.4.2.2) en simple encollage à raison de 250 g/m², déposées avec une spatule dentée fine (spatule A2 selon référentiel TKB).

Le marouflage manuel sera effectué soigneusement au fur et à mesure de la pose. Il sera suivi d'un cylindrage à environ 50 kg.

2.4.4. Pose du système

2.4.4.1. Pose de la sous-couche sur le support

La sous couche d'interposition SARLIBASE T.E. est installée 24 heures minimum avant la pose du revêtement de sol PVC ou textile.

Déroulage de la sous-couche en lés, plots contre les supports (la face lisse est destinée à recevoir le revêtement de sol) et toujours dans le même sens.

Le cas échéant, fixation de la sous couche sur le support au niveau des passages de porte comme indiqué à l'article 2.4.3.1.

De façon générale en partie courante, la pose libre de la sous-couche ne doit pas être entravée par tout collage ou fixation au support (en aucune part, ni aux joints des lés de sous-couche, ni en périphérie).

2.4.4.1.1. Pose du revêtement sur la sous-couche

Déroulage des revêtements en lés avec décalage des joints par rapport aux joints de la sous couche SARLIBASE T.E. de 50 cm minimum et en milieu de dalle pour les produits en dalles. Le calepinage doit être réalisé de façon à éviter la superposition.

Cf. les § 9.1.1. et 9.1.2, respectivement en ce qui concerne la disposition des lés et dalles, conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

Collage des revêtements sur la sous couche tel que décrit aux articles 2.4.3.2. et 2.4.3.3.

Les passages de portes seront réalisés à joints décalés dans la largeur de la feuillure. Le joint de revêtement sera traité par soudure à chaud pour un résilient, et par double encollage sur une bande de 20 cm pour un textile, de part et d'autre du joint.

2.4.5. Joints courants

Le traitement des joints du revêtement de sol dépend du classement E du local et se fait conformément aux indications du certificat QB-UPEC ou QB-UPEC.A+, ou bien de l'Avis Technique ou Document Technique d'Application du revêtement.

Pour les revêtements résilients, les joints entre lés et entre dalles en local classé P3 E2 sont toujours soudés à chaud avec le cordon d'apport (Cf. § 2.2.4.4.) ou traités à froid, conformément au § 9.4 de la norme NF DTU 53.12. P.1-1-3.

2.4.5.1. Traitement des rives et pénétrations

2.4.5.1.1. Locaux classés E1 et E2

Dans les locaux à revêtir classés E1 et E2, un jeu de ventilation est ménagé en périphérie : la sous-couche SARLIBASE T.E. est arrêtée entre 5 et 10 mm de la paroi verticale, et le revêtement choisi à environ 5 mm de la paroi verticale, en particulier sur les angles sortants.

Le jeu fonctionnel est couvert par une plinthe ventilée rapportée (distribuée par FORBO SARLINO) dans le cas d'une pose sur support humide, ou exposé aux reprises ou remontées d'humidité, tel que défini ci-avant.

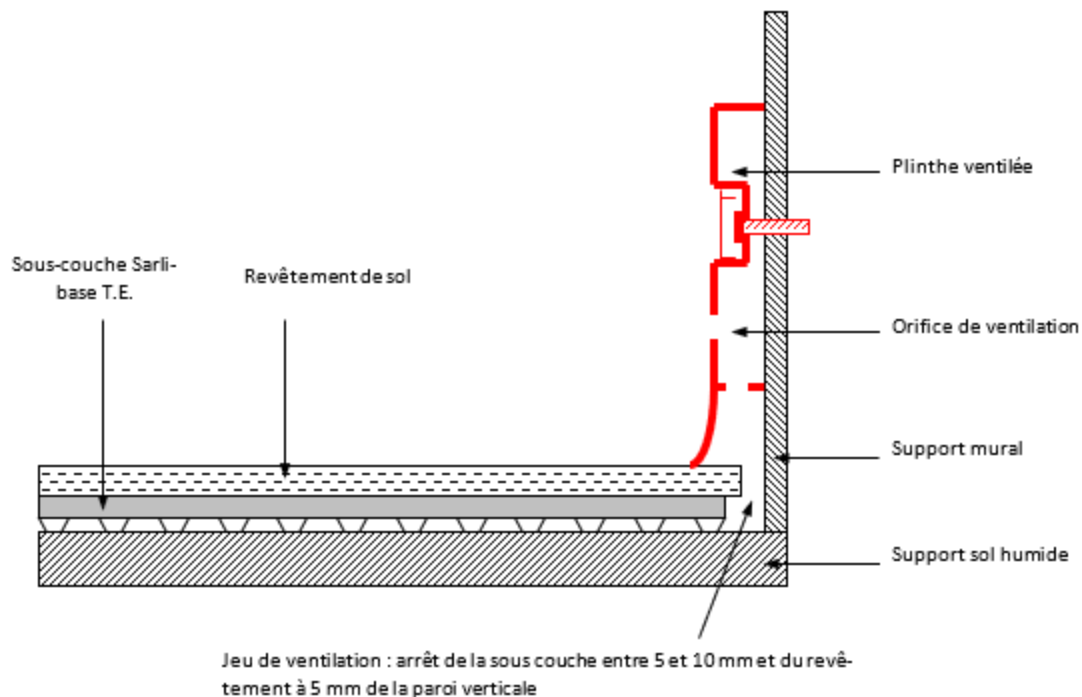


Figure 3 : Traitement des rives en locaux E1/E2 avec plinthes ventilées

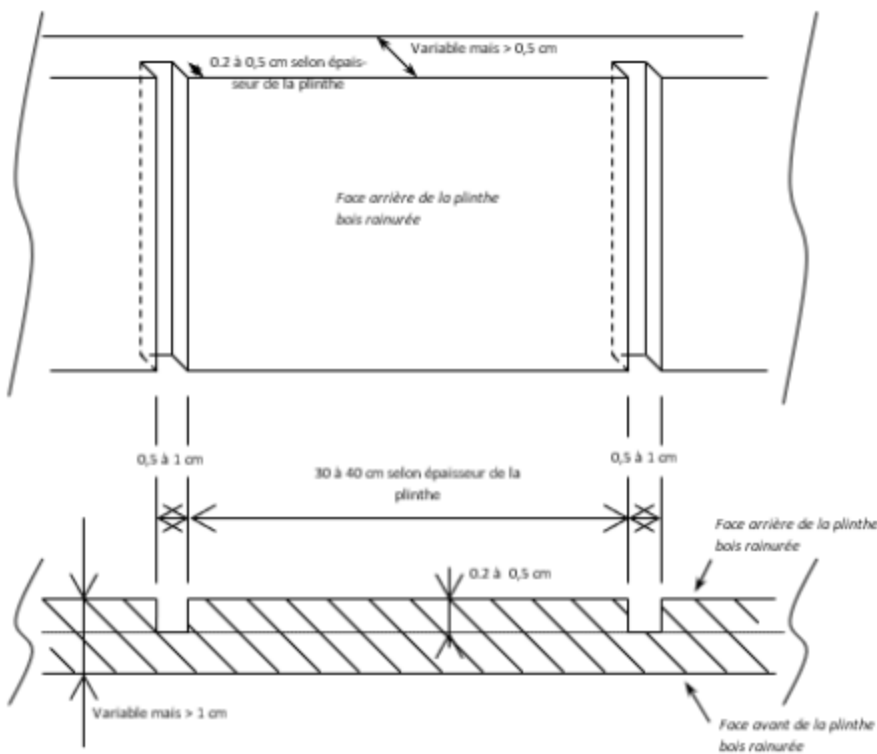
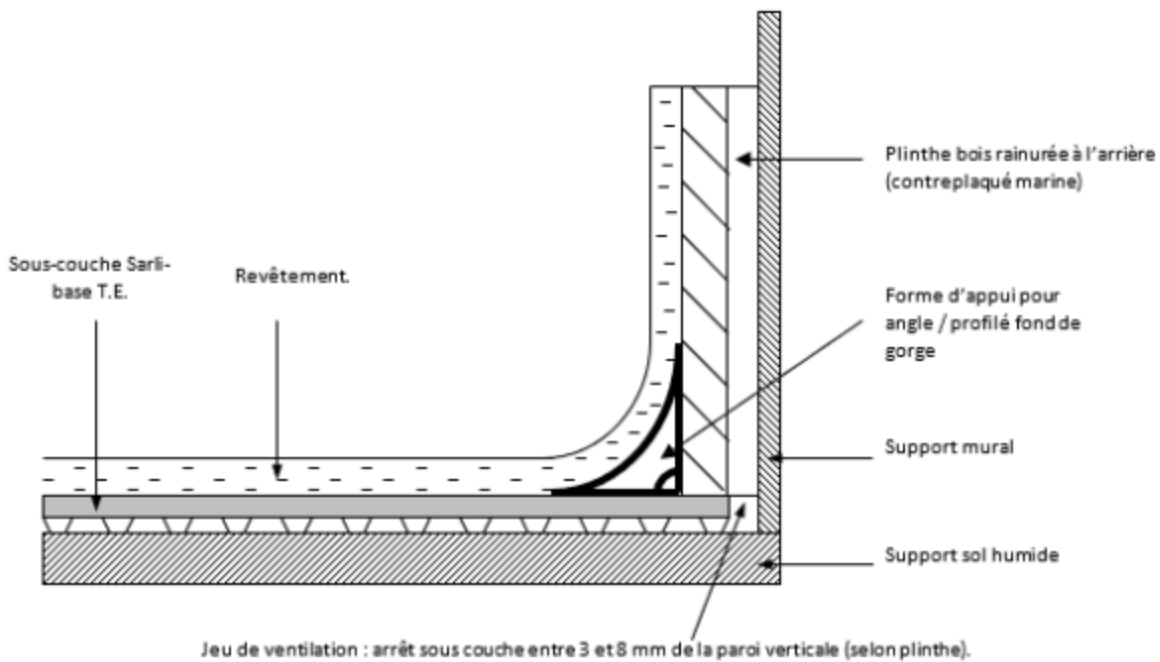
Dans le cas d'un support sec et non exposé aux reprises d'humidité, la plinthe ventilée peut être remplacée par une plinthe décorative (bois par exemple) ; si aucune plinthe n'est prévue, prévoir un arasement régulier du revêtement entre 1 à 3 mm de la paroi.

Dans les locaux E2 sur support en bois ou en panneaux à base de bois, sur chape fluide à base de sulfate de calcium et sur revêtement linoléum adhérent existant, le traitement des rives doit être fait suivant le § 2.4.6 ci-dessous, comme pour les locaux classés E3 (seules les colles contacts solvantées sont prescrites pour le traitement de la remontée en plinthe).

2.4.6. Locaux classés E3

Dans les locaux à revêtir classés E3 dans lesquels une exigence de traitement des rives par remontée en plinthe du revêtement est attendue, dans le cas d'une pose sur support humide ou exposé aux reprises ou remontées d'humidité tel que défini ci-avant, un jeu de ventilation est ménagé en périphérie : la sous-couche SARLIBASE T.E. est arrêtée entre 3 et 8 mm de la paroi verticale, puis les rives sont traitées par l'un des systèmes suivants :

- Collage sur le mur d'une plinthe en bois (contreplaqué marine) rainurée à l'arrière (éviter d'obstruer les rainures lors du collage) reposant sur la sous-couche SARLIBASE T.E. puis remontée en plinthe du revêtement sur une forme d'appui collée sur la plinthe en bois (double encollage à l'aide d'une colle contact solvantée).



Tenant compte de l'épaisseur de la plinthe retenue, la ventilation assurée doit être suffisante (environ 75 à 125 mm² par mètre linéaire de plinthe) :

Exemple 1 :

Plinthes de 1 cm d'épaisseur

Rainures : 0,5 x 0,5 cm

Espacement de 40 cm

Exemple 2 :

Plinthes de 0,5 cm d'épaisseur

Rainures : 0,2 x 1 cm

Espacement de 30 cm

Figure 4 : Traitement des rives en locaux E3 sans siphon de sol, cas n°1 avec forme d'appui et remontée en plinthe sur plinthe bois rainurée

- Collage sur le mur d'une plinthe en bois (contreplaqué marine) rainurée à l'arrière (éviter d'obstruer les rainures lors du collage) reposant sur la SARLIBASE T.E. puis soudure au revêtement d'une bande PVC rapportée, collée sur la plinthe en bois (double encollage à l'aide d'une colle contact solvantée).

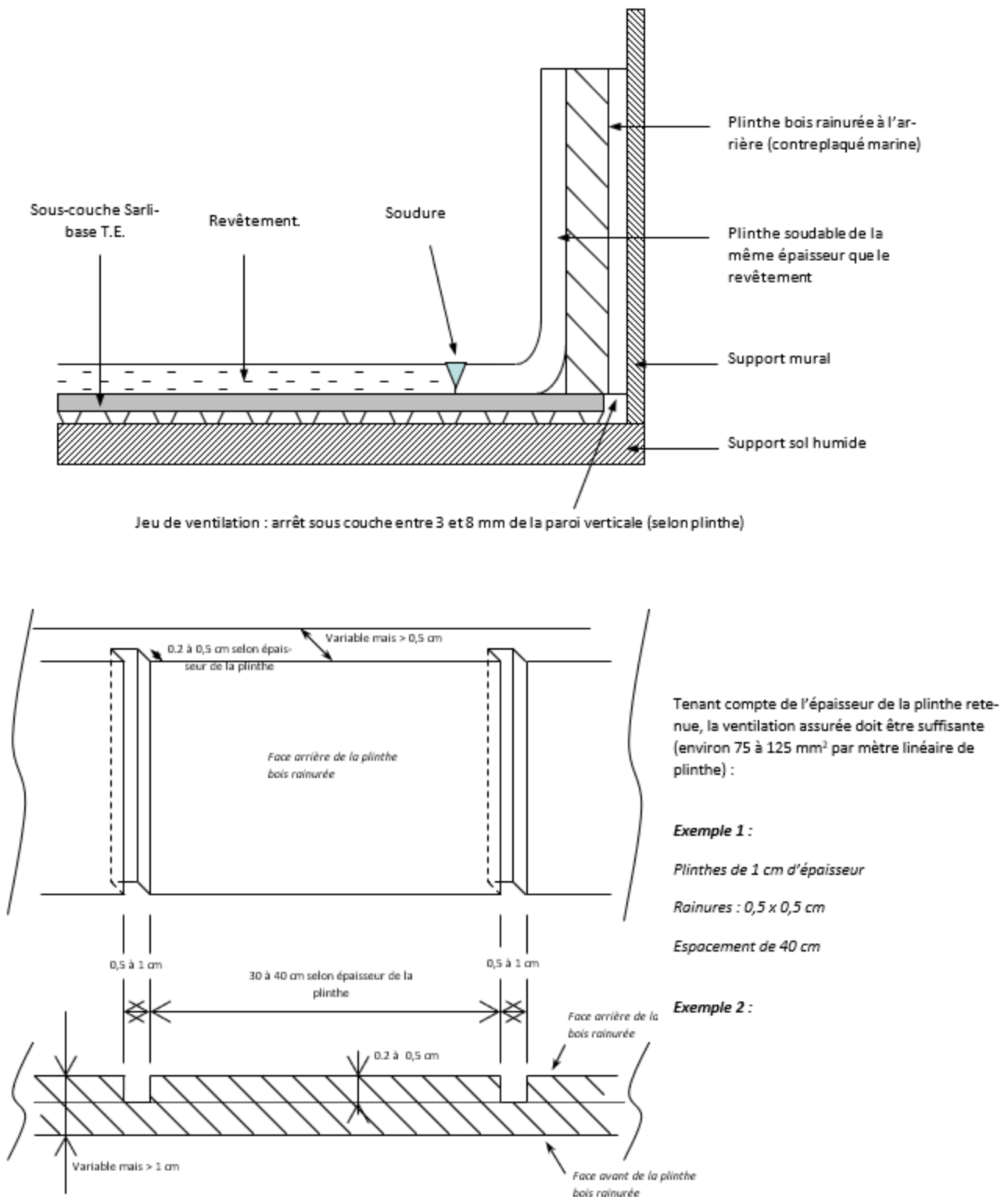


Figure 5 Traitement des rives en locaux E3 sans siphon de sol : Cas n°2 avec plinthe soudable sur plinthe bois rainurée

Dans les locaux classés E3 dans le cas d'un support sec et non exposé aux reprises ou remontées d'humidité, les deux systèmes précédents seront envisagés sans la plinthe en bois rainurée et directement sur la paroi verticale.

Cas du traitement des rives en locaux E3 sur chape ou dalle flottante

Les éventuels mouvements du support par rapport aux parois du bâtiment seront absorbés par la remontée en plinthe. En remplacement de la colle contact solvantée, l'emploi d'un produit de maintien de type 542 Eurofix Tack plus de FORBO est prescrit.

2.4.7. Traitement en fin de vie

Pas d'informations apportées.

2.5. Assistance technique

Sur demande, FORBO SARLINO met à disposition de l'entreprise un technicien susceptible d'intervenir sur un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du procédé.

FORBO SARLINO organise, dans ses centres de Reims, Rennes et Château Renault (Tours), des formations à la mise en œuvre de ses revêtements de sol incluant la mise en œuvre de ses revêtements sur sous-couche d'interposition pour le personnel des entreprises qui en font la demande.

Nota : Cette assistance ne peut être assimilée, ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

2.6. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.6.1. Fabrication

2.6.1.1. Sous-couche SARLIBASE T.E.

La sous-couche SARLIBASE T.E. est fabriquée à l'usine de Reims de la Société FORBO SARLINO qui est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et SA 8000.

2.6.1.2. Revêtements de sol

Une partie des revêtements de sol de type PVC compact ou sur semelle alvéolaire et les revêtements textiles aiguilletés sont fabriqués à l'usine de Reims de la Société FORBO SARLINO, titulaire de la marque QB UPEC ou QB UPEC.A+ - Revêtements de sol résilients et de la marque QB UPEC - Revêtements de sol aiguilletés.

Une autre partie des revêtements de sol de type PVC compact ou sur semelle alvéolaire sont fabriqués à l'usine de Coevorden (Pays Bas) par la Société FORBO NOVILON BV, titulaire de la marque QB UPEC ou QB UPEC.A+ - Revêtement de sols résilients.

Les revêtements de sol de type textiles floqués sont fabriqués dans les usines de Ripley (UK) par la Société FORBO FLOORING UK et Château- Renault (France) par la Société FORBO CHATEAU RENAULT, titulaires de la marque QB UPEC - Revêtement de sols textile.

2.6.2. Contrôles

2.6.2.1. Sous-couche SARLIBASE T.E

La Société FORBO SARLINO procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

2.6.2.2. Revêtements de sol

Les Sociétés FORBO SARLINO, FORBO FLOORING UK, FORBO CHATEAU RENAULT et FORBO NOVILON BV procèdent à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis, conformément aux dispositions prévues par les Règles de Certification de la marque QB UPEC ou QB UPEC.A+.

2.7. Maintien en service des performances de l'ouvrage

Voir les articles 11 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 et de la norme NF DTU 53.12 P1-1-2.

Pour les revêtements de sol constituant le système, se reporter à la notice d'entretien spécifique à chaque produit diffusé par le fabricant.

2.8. Mention des justificatifs

2.8.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS présent Document Technique d'Application

Aptitude à l'emploi du système

Caractéristiques d'identification

- Revêtement PVC sur mousse (VSM U3/U4) FORBO et revêtement PVC FORBO hétérogène compact collés sur SARLIBASE T.E. avec la colle HELMIDAL SUPER PLUS :
 - *Caractéristiques d'identification*
 - *Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur*
 - *Stabilité dimensionnelle et incurvation à l'eau alcaline*

- *Perméabilité à la vapeur*
- *Ténacité*
- *Vieillessement à la chaleur*
- *Tenue à l'eau (essai salle de bain)*
- *Poinçonnement statique*
- *Comportement sous la chaise à roulettes*
- *Déplacement simulé du pied de meuble*

(Rapport d'essais CSTB n°00-144/1)

- Revêtements textiles aiguilletés FORBO collés sur SARLIBASE T.E. avec la colle HELMIDAL SUPER PLUS
 - *Stabilité dimensionnelle vis-à-vis des variations hygrothermiques ambiantes*
 - *Comportement au poinçonnement*
 - *Comportement global*
 - *Aptitude à l'emploi sous appareil à roulettes*

(Rapport d'essais CSTB n° 00-144/2)

- Revêtement PVC sur mousse (VSM U2s) FORBO, revêtement PVC sur mousse (VSM U3/U4) FORBO et revêtement PVC FORBO hétérogène compact collés sur SARLIBASE T.E. avec la colle V40.
 - *Comportement au poinçonnement*

(Rapport d'essais interne FORBO des 17 et 20/09/2009)

Tenue du plan de collage

- Sous couche SARLIBASE T.E. collée sur support avec bande néoprène sèche et revêtement PVC hétérogène compact FORBO collé sur sous couche SARLIBASE TE avec la colle KR 421 d'UZIN.
 - Essai de pelage sous un angle de 90°
 - Essai de cisaillement

(Rapport d'essais interne FORBO du 3/09/2009)

- Rapport interne FORBO du 27/06/2018 (Résistance au pelage d'assemblages collés VCT colovinyl / adhésif UZIN SIGAN TAPE 100)
 - *Essai de pelage à 90° après vieillissement*
 - *28 jours, 23°C/50%HR ;*
 - *7 jours, 23°C/50%HR+ 20 jours, 50°C+ 1 jour, 23°C/50%HR ;*
 - *7 jours, 23°C/50%HR+ 41 jours, 50°C+ 1 jour, 23°C/50%HR.*
- Rapport d'essai MAPEI N/Réf : OF/18 346 du 10 Juillet 2018
 - Pour un revêtement PVC avec les colles ULTRABOND ECO 370 et ULTRABOND ECO V4SP ;
 - Pour un revêtement PVC, sur une sous-couche, avec colle bi-composant ADESILEX G19.
 - *Essai de Pelage après 14 jours 23°C/50% HR ;*
 - *Essai de Pelage après 14 jours 23°C/50% HR + 7 jours eau ;*
 - *Essai de Pelage après 14 jours 23°C/50% HR + 7 jours eau + 7 jours à 23°C/50%HR.*
- Rapport d'essais interne BOSTIK N/Réf. SS/CP FORBO-FAB 316-090718 du 09/07/2018
 - *Essai de Pelage après 14 jours labo à 23° C ;*
 - *Essai de Pelage après 14 jours labo + 5 jours à 50° C + 2 jours à 23°C/50% HR ;*
 - *Essai de Pelage après 14 jours labo + 7 jours H20 ;*
 - *Essai de Pelage après 14 jours labo + 7 jours H20 ;*
 - *Essai de Pelage après + 7 jours labo ;*
 - *Essai de Pelage de Cisaillement.*

2.8.2. Références

2.8.2.1. Données Environnementales

Le système SARLIBASE T.E. ne fait pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

Revêtements de sol FORBO du type PVC sur mousse (VSM U2s)

Les revêtements de sol FORBO du type PVC sur mousse VSM U2s font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN.

Cette FDES a été établie en mars 2019 et mise à jour en septembre 2021 par le syndicat de la profession des revêtements (KALEI). Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site internet www.inies.fr.

Revêtements de sol FORBO du type PVC sur mousse (VSM U3/U4) < 2,9 kg/m²

Les revêtements de sol FORBO du type PVC sur mousse VSM U3U4 et de masse surfacique < 2,9 kg/m² font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN.

Cette FDES a été établie en mars 2019 et mise à jour en septembre 2021 par le syndicat de la profession des revêtements (KALEI). Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site internet www.inies.fr.

Revêtements de sol FORBO du type PVC sur mousse (VSM U3/U4) > 2,9kg/m²

Les revêtements de sol FORBO du type PVC sur mousse VSM U3U4 et de masse surfacique > 2,9 kg/m² font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN.

Cette FDES a été établie en mars 2019 par le syndicat de la profession des revêtements (KALEI). Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site internet www.inies.fr.

Revêtements de sol FORBO du type PVC hétérogène compact

Les revêtements de sol FORBO du type PVC hétérogène compact font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN.

Cette FDES a été établie en mars 2019 et mise à jour en septembre 2021 par le syndicat de la profession des revêtements (KALEI). Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site internet www.inies.fr.

Revêtements de sol FORBO du type PVC expansé relief (VER) > 2kg/m²

Les revêtements de sol FORBO du type PVC expansé relief et de masse surfacique > 2 kg/m² font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN.

Cette FDES a été établie en mars 2019 et mise à jour en septembre 2021 par le syndicat de la profession des revêtements (KALEI). Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site internet www.inies.fr.

Revêtements de sol FORBO du type PVC expansé relief (VER) < 2kg/m²

Les revêtements de sol FORBO du type PVC expansé relief et de masse surfacique < 2 kg/m² font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN.

Cette FDES a été établie en mars 2019 et mise à jour en septembre 2021 par le syndicat de la profession des revêtements (KALEI). Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site internet www.inies.fr.

Revêtements de sol FORBO du type Revêtements de sols Aiguilletés en lés

Les revêtements de sol FORBO du type Revêtements de sols Aiguilletés en lés et dalles (colle incluse) font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) individuelle et conforme à la norme NF EN 15804 + A2 et NF EN 15804/CN – Revêtements de sols Aiguilletés en lés et dalles (colle incluse) - FORBO.

Cette DE a été établie en mai 2024 par la société FORBO Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site internet www.inies.fr www.inies.fr.

Revêtements de sol FORBO du type floqué en lames et dalles

Les revêtements de sol FORBO du type floqué en lames et dalles font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) individuelle et conforme à la norme NF EN 15804 + A2 et NF EN 15804/CN – Revêtements de sols Flotex en lames et dalles (colle incluse) - FORBO.

Cette DE a été établie en mai 2024 par la société FORBO Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site internet www.inies.fr.

Revêtements de sol FORBO du type floqué en lés collé

Les revêtements de sol FORBO du type floqué en lés collés certifiés QB UPEC font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) individuelle et conforme à la norme NF EN 15804 + A2 et NF EN 15804/CN – Revêtements de sols Flotex en lés (colle incluse) et libre (construction Next, sans colle) - FORBO.

Cette DE a été établie en mai 2024 par la société FORBO Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site internet www.inies.fr.

Produit de réparation des bétons PLANITOP 400 F / 770 LANKOREP Fin Rapide/SIKAMONOTOP 410 R

Ces produits ont fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) collective et conforme à la norme NF EN 15804 + A2 et NF EN 15804/CN – Mortiers de réparation du béton, de calage, de scellement et de protection des armatures à base de liant hydraulique – SNMI.

Cette FDES a été établie en décembre 2023 par le Syndicat National des Mortiers Industriels (SNMI). Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site internet www.inies.fr.

Colles ADESILEX G 19 / KR 430

Ces produits ont fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) collective et conforme à la norme NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN – colle réactive – AFICAM.

Cette FDES a été établie en aout 2020 et mise à jour en février 2022 par l'Association Française des Industries Colles Adhésifs et Mastics (AFICAM). Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site internet www.inies.fr.

Colle STIX P956 2K

Le produit STIX P956 2K fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN – STIX P956 2K.

Cette FDES a été établie en décembre 2020 par le fabricant BOSTIK. Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site internet www.inies.fr.

Colles ULTRABOND ECO 370 / ULTRABOND ECO V4SP / TEC 522 / TEC 540/ KE 2000S/CG 100 TECHNIC

Ces produits ont fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) collective et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN – colle aqueuse – AFICAM.

Cette FDES a été établie en août 2020 et mise à jour en février 2022 par l'Association Française des Industries Colles Adhésifs et Mastics (AFICAM). Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur site internet le www.inies.fr.

Colle CG 100 HQT Premium

Le produit CG 100 HQT Premium a fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle et conforme à la norme NF EN 15804 + A2 et NF EN 15804/CN – CEGE 100 HQ-T PREMIUM.

Cette FDES a été établie en octobre 2023 par le fabricant SIKA. Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site internet www.inies.fr.

2.8.2.2. Autres références

- Début de la fabrication industrielle de la sous-couche SARLIBASE T.E. : 1998.
- Surfaces réalisées : 250 000 m²/an en France.